



138650 - L'auteur d'un péché majeur pourrait-il être châtié même quand ses bons actes l'emportent sur les mauvais?

question

Je trouve une contradiction dans les propos des ulémas en deux endroits. En effet, d'une part, ils soutiennent que le sort de l'auteur d'un péché majeur dépendra dans l'au-delà de la volonté d'Allah qui pourrait le châtier ou lui pardonner et , d'autre part, ils affirment que le fidèle dont les bons actes l'emportent sur les mauvais actes sera admis au paradis.. Comment résoudre cette problématique? En d'autres termes, si les bons actes de l'auteur d'un péché majeur l'emportent sur ses mauvais actes, pouvons-nous dire que l'accès au paradis lui est promis et qu'il n'ira pas en enfer ou dire que son sort dépendra de la volonté d'Allah qui pourrait le châtier ou lui pardonner?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah soit loué! Il n'y a aucune contradiction dans les propos des ulémas. En voici l'explication:

Premièrement, la communauté des fidèles partisans de la Sunna est unanime à soutenir que si l'auteur d'un péché majeur rencontre Allah Très-haut après s'être sincèrement repenti, Allah ne le châtiara pas et ne retiendra pas son péché car le repentir est comme celui qui n'a jamais fauté. A ce propos, Allah Très-haut dit: **sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.** (Coran,25:70).

Deuxièmement, l'auteur d'un péché majeur qui rencontre Allah sans s'être repenti pourrait être châtié comme il pourrait être pardonné, contrairement à l'avis de celui qui juge nécessaire l'exécution de la menace divine proférée à l'endroit des auteurs de péchés majeurs car celui-là les condamne à séjourner éternellement en enfer pour leurs péchés. C'est l'avis des kharidjites et des mutazilites.



A l'opposée , d'autres nient qu'une quelconque menace puisse viser un croyant. C'est l'avis des extrémistes murdjites.

Allah Très-haut dit: **Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché. (Coran,4:48).**

Ibn Djarir at-Tabari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Ce verset explique que le sort de tout auteur d'un péché majeur dépend de la volonté d'Allah qui pourrait lui pardonner ou le châtier à cause de son péché, à moins que le péché consiste à associer quelqu'un à Allah.Tafsir (8/450).**

Troisièmement, l'adepte de la foi pure en l'unicité absolue d'Allah qui rencontre Allah Très-haut après avoir commis des péchés majeurs et d'autres, et dont les bons actes l'emportent dans l'ensemble sur les mauvais, serait admis au paradis sans subir de châtiment auparavant. Si ses mauvais actes l'emportent sur ses bons actes, il sera envoyé séjourner en enfer un temps déterminé en fonction de la gravité de ses mauvais actes avant d'aller au paradis. A ce propos, Allah Très-haut dit: **Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements. Le Transcendant dit: Quant à celui dont la balance sera lourde, il sera dans une vie agréable et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère (destination) est un abîme très profond. (Coran,101:6-9).**

Cheikh al-Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **S'agissant des Compagnons et de l'ensemble des fidèles partisans de la Sunna, ils croient que les auteurs de péchés majeurs sortiront de l'enfer grâce à une intercession en leur faveur et qu'un seul péché majeur ne peut pas anéantir tous les bons actes de son auteur mais il peut réduire à néant son équivalent en bons actes selon la majorité des partisans de la Sunna. Seule la mécréance pourrait annuler tous les bons actes. De même seul le repentir peut effacer tous les mauvais actes. Si l'auteur du péché majeur a en même temps accompli de bons actes pour complaire à Allah, Celui-ci lui en**



récompensera bien qu'il mérite d'être châtié pour son péché majeur. Extrait de Madjmou' al-fatwa (10/321-322).

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Des gens de tous bords ont mélagé de bons et de mauvais actes; ils ont accompli de belles actions mais aussi commis des péchés majeurs et y ont persisté donc sans se repentir jusqu'à leur rencontre avec Allah. Toutefois, leurs bons actes l'emportaient sur les mauvais de sorte que si on les pesait, les premiers seraient plus lourds, ces gens-là seront bien sauvés. C'est à ce propos que le Très-haut dit: **Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements.** (Coran,7:8-9).

Les Compagnons, Houdhayfa et Abdoullah ibn Massoud, ont dit: **Au jour de la Résurrection, les gens seront placés en trois groupes: celui dont les bons actes l'emporteraient sur les mauvais actes avec l'écart d'un seul acte sera admis au paradis. Celui dont les mauvais actes l'emporteraient sur les bons acte avec l'écart d'un seul acte sera envoyé en enfer. Celui dont les bons et les mauvais actes sont égaux sera installé sur la limite séparant le paradis de l'enfer.** Ce pesage viendra après que la loi du talion aura été appliquée pour rendre justice aux uns contre les autres et que les droits spoliés auront été prélevés sur les bons actes. S'il en reste une partie, on pèse et sa personne et ses actes.» Voir Tariq al-Hidjratayn (1/562).

Quatrièmement, cela ne veut pas dire que celui dont les bons actes l'emportent avec l'écart d'un seul acte entrera en enfer. Bien au contraire, il mérite le châtimement à cause de son acte. Pourtant son sort n'en restera pas moins dépendant de la volonté d'Allah Très-haut, conformément à la règle adoptée par les fidèles partisans de la Sunna au sujet des auteurs de péchés majeurs. Allah peut lui accorder Son pardon ou le châtier, s'il le veut.

Cheikh Hafedz al-Hakami (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:

Question: comment concilier la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Son sort sera décidé par Allah car Il peut lui accorder son pardon ou le châtier, s'il le veut.** (Rapporté par al-



Bokhari et Mouslim) et ce qui précède, à savoir que celui dont les mauvais actes l'emportent sur les bons entrera en enfer?

Réponse: il n'y a aucune contradiction entre les deux. En effet, celui auquel Allah voudra accorder Son pardon subira un examen de compte facilité. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) l'a expliqué en disant qu'il s'agit d'un passage en revue qu'il décrit comme suit: «L'un d'entre vous s'approchera de son Maître Puissant et Majestueux de sorte qu'Il touche son épaule et lui dit:

-Tu as fait telle et telle chose!

-En effet, j'ai fait telle et telle chose. Après l'avoir amené à avouer, il lui dit:

-J'avais dissimulé tes défauts au cours de ta vie terrestre. Maintenant, je te pardonne. (Rapporté par al-Bokhari et Mouslim).

Quant à ceux qui iront en enfer à cause de leurs péchés, ils auront subi un examen de compte serré. Or le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Quiconque subira un examen de compte serré sera châtié.** (Rapporté par al-Bokhari et Mouslim). Extrait d'Alaamou Sunna al-manhourah (171). Allah Très-haut le sait mieux.

Pour en savoir davantage voir les réponses données à la question n°[98964](#), à la question n°[107241](#), à la question n° [112113](#).